

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150423-2015_B188-DE
Date de télétransmission : 29/04/2015
Date de réception préfecture : 29/04/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 AVRIL 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B188

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Equilibre social de l'habitat - Intervention financière de la CPA pour favoriser l'accession à coût maîtrisé - Attribution de subventions nominatives

Le 23 avril 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 17 avril 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

04_1_04

BUREAU DU 23 AVRIL 2015

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Habitat

Objet : Équilibre social de l'habitat - Intervention financière de la CPA pour favoriser l'accèsion à coût maîtrisé - Attribution de subventions nominatives

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'accèsion à la propriété maîtrisée, la Communauté du Pays d'Aix propose:

- d'attribuer 4 000 € pour six projets d'acquisition réalisés par six particuliers,
- de soutenir le Crédit Foncier de France pour la mise en place de seize prêts bonifiés de 25 000 € sur 12 ans .

Exposé des motifs :

Le soutien à l'accèsion maîtrisée à la propriété est un des enjeux forts soutenus par la Communauté du Pays d'Aix.

En effet, la Communauté du Pays d'Aix s'est donné comme objectif la production d'environ 700 logements en accèsion maîtrisée par an, dont 150 pourraient être réalisés dans le cadre de projets faisant intervenir le dispositif du Prêt à Taux Zéro + (PTZ+).

Ceci correspondrait ainsi à une enveloppe maximale de 600 000€ par an, que ce soit en construction neuve ou en réhabilitation.

Afin de répondre à cet objectif, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place au titre de la délibération n°2014_A215, Conseil communautaire du 14 octobre 2014 :

- une aide à la personne de 4 000 € destinée à faciliter l'accèsion à la propriété à des ménages primo-accédants éligibles, sous conditions de ressources,
- une aide plafonnée à 4 000 €, versée à tout organisme bancaire, qui a la charge de la valoriser sous la forme d'un prêt « bonifié » qui pourrait atteindre 25 000€ sur 12 ans.

En application de ce qui précède, et après l'examen des dossiers en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, les candidatures suivantes ont été retenues :

A) Concernant les aides directes à la personne :

Nom des demandeurs	Adresse de l'opération	Commune	Logement Neuf ou Ancien	Type de logement	Etiquette Energétique	Notaire
M.MARZAKI	Parc de la Duranne Rond point de l'Aigle Bonelli	Aix en Provence	Neuf	T3	RT2012	Maitre COURANT
M.JOLY et Mme EZZINE	Le Siloone Chemin de la Guiramande	Aix en Provence	Neuf	T2	RT2012	Maitre COURANT
Mme BORGHINO	Les Jardins du Pignonnet Avenue du Pignonnet	Aix en Provence	Neuf	T2	BBC	Maitre Zeeder
M. DACOSTA DIAS et Mme BRANCO DIAS	Résidence Valcros Bât A Rue de Valcros	Aix en Provence	Ancien	T3	F	Maître LAMETA
M. ZAMMIT et Mme DONIEZKO	Les Jardins de Saint Cannat Chemin des Fumades	Saint Cannat	Neuf	T3	RT2012	Maître GRIMAL
M.ABDOU	994 b avenue du Général de Gaulle	Simiane Collongue	Neuf	T2	RT2012	Maitre DURAND

B) Concernant les prêts bonifiés :

Nom des demandeurs	Adresse de l'opération	Commune	Logement Neuf ou Ancien	Type de logement	Etiquette Energétique
M. et Mme BELAHMAR	22 rue des Frères Vallons	Aix en Provence	Ancien	T4	C
M.COLLEAU	Coeur de la Duranne- Le Patio – 385 Avenue Augustin Fresnel	Aix en Provence	Neuf	T1	RT2012
M.ALLEMAND	Coeur de la Duranne- Le Patio – 385 Avenue Augustin Fresnel	Aix en Provence	Neuf	T1	RT2012
Mme DALBY	ZAC du Parc de la Duranne	Aix en Provence	Neuf	T2	RT2012
M.ANDRO	Résidence les Jardins d'Allari Rue du Lieutenant Colonel Philippe Erulin	Aix en Provence	Neuf	T2	RT2012
Mme ALBERTENGO	Résidence le Trèfle La Duranne	Aix en Provence	Neuf	T2	RT2012
M.GOMBAULT	Résidence Le Trèfle La Duranne	Aix en Provence	Neuf	T2	RT2012
M. et Mme DERDERIAN SALVADOR	Quartier les Fourches Résidence du Chateau	Chateauneuf le Rouge	Neuf	T3	RT2012
Mme MARTIN	365 avenue Pierre Brossolette	Gardanne	Neuf	T2	BBC
M.PELLICIA Mme FOURER	Résidence le Cigalon-51/53 avenue de Nice	Gardanne	Neuf	T3	RT2012
M. et Mme LEBRE	469 route de Mi met	Gardanne	Neuf	T4	RT2012
Mme PEYSSON PREVOT	106 place Parmentier et Rue Foy	Pertuis	Ancien	T4	D
Mme FAJEAU	738 Quartier les Moulères	Pertuis	Ancien	T4	D
M. et Mme BOUKOULLA	Résidence les Ormeaux- Bât l'Huveaune	Vitrolles	Ancien	T4	B
M. et Mme FONSECA	2 allée des Lentisques Résidence les Pignes 2 Bât 20	Vitrolles	Ancien	T4	C
Mme KULA	Les Terrasses du Sud 4 rue du Sergent Chef Lelievre	Vitrolles	Neuf	T4	RT2012

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales;

VU la délibération n°2005-A222, du Conseil communautaire du 14 octobre 2005 approuvant le Plan Local de l'Habitat (PLH);

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération n°2014_215 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 relative à la définition de nouvelles modalités pour l'aide directe à l'accession et pour le prêt bonifié mis en place par la CPA,

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville du 31 mars 2015,

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant total de 24 000 €, à six particuliers par le biais de leurs notaires,
- **APPROUVER** l'attribution d'une aide globale maximale de 64 000 € au Crédit Foncier, correspondant aux projets d'acquisition des accédants,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier pour la mise en œuvre de cette action,
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 73 – 20422 des subventions d'équipement aux personnes de droit privé (accession à la propriété) qui présente les disponibilités nécessaires.

2015_B188

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Equilibre social de l'habitat - Intervention financière de la CPA pour favoriser l'accession à coût maîtrisé - Attribution de subventions nominatives

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



28 AVR. 2015